

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N°24 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU VENDREDI 1er Avril 2016 A 20 H

Date de la convocation : 28 mars 2016.

L'an deux mil seize, le vingt-huit Mars à 20 heures le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : M. Claude DUSSOUILLEZ, Maire
MM. Louis GIROD, Guy MIOT et Mme Maryse PAGNIER, Adjointes
M. Laurent CLAUDET Conseiller délégué
Mmes Jennifer BRESSAND et Corinne GARNIER Conseillères municipales
MM. Luca CURTENELLE et Fabien VIEILLE-MECET Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. Hervé DECREUSE et Mickaël POURNY

Secrétaire de séance : M. Louis GIROD

Ordre du jour de la séance n° 24 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 23 du 26 février 2016
2. Etat de la dette au 01/01/2016
3. Lotissement
 - Compte de gestion 2015
 - Compte administratif 2015
 - Budget 2016
4. Zone Artisanale
 - Compte de gestion 2015
 - Compte administratif 2015
 - Budget 2016
5. Eau et Assainissement
 - Compte de gestion 2015
 - Compte administratif 2015
 - Budget 2016
6. Budget Général
 - Compte de gestion 2015
 - Compte administratif 2015
 - Budget 2016

Compte-Rendu :

Le Maire intervient dès le début de la séance pour annoncer que les dotations n'ont toujours pas été communiquées. De ce fait il est impossible de tenir la réunion sur les budgets telle qu'elle était initialement prévue : d'autres points seront abordés.

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 23 du 26 février 2016.

Sans commentaire ni opposition, le compte rendu est approuvé.

2. Eau et assainissement

Il y a lieu de modifier le règlement de l'eau pour y intégrer une clause concernant les fuites après compteur selon le décret 2012-1078 du 24/09/2012 relatif à la facturation en cas de fuites après compteurs.

Afin de ne pas pénaliser outre mesure les abonnés et dans l'esprit d'établir une règle juste, il est décidé, dans ces cas-là, que la consommation sera établie sur la moyenne des 3 dernières consommations annuelles augmentée de 20 % (et non pas sur le dernier indice du compteur). A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour inclure cette règle dans le règlement.

D'autre part, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit le transfert obligatoire du service de l'eau à la communauté dès le 1^{er} janvier 2020 mais il est probable que ce transfert soit avancé au 1^{er} janvier 2018.

Le Maire indique qu'il y a lieu de rectifier la délibération du 28/12/2015 concernant les prix eau / assainissement 2016 car une erreur matérielle a été constatée sur la part fixe des consommations annuelles supérieures à 25.000 m³. Il s'agit en effet de préciser que la part fixe est de 200 € / an soit 50 € par trimestre. L'exposé du Maire entendu, le Conseil accepte cette rectification à l'unanimité.

3. Taux des impôts communaux

A la lecture de l'imprimé 1259 transmis par les services fiscaux, on s'aperçoit que le produit global des impôts augmente grâce à l'évolution physique des bases de taxe d'habitation.

L'évolution nominale des bases (décidée par le Ministère des Finances) est de 1,01% pour les 3 taxes. Par conséquent, le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux des impôts.

Cette décision est approuvée à l'unanimité des présents.

4. Etat de la dette.

Le Maire indique qu'il a bien tenté de renégocier les 2 emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne ainsi que les 3 souscrits à la Banque Populaire mais les indemnités de remboursements anticipés étant supérieures au total des intérêts restant dûs, la démarche a été stoppée.

Au 1^{er} janvier 2016, l'état de la dette du budget général est de 440.8850,78 €

Concernant la dette du budget eau / assainissement, le montant dû au 01/01/2016 est de 319.164,54 € (voir les 2 tableaux joints)

5. Terrain à vendre aux Monts de Joux

Le prix du terrain sera rediscuté car celui évoqué il y a plusieurs années n'est plus adapté.

6. Réfection de la rue d'Arlier

3 offres ont été reçues :

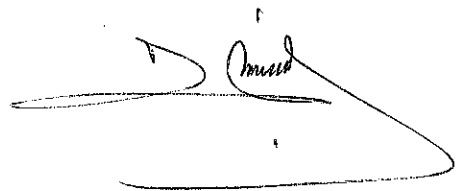
1 offre de 419.999 € de la Sté Colas et une seconde d'un montant de 439.960 € du groupement d'entreprises Boucard-Cuenot. La troisième offre n'a pas été ouverte car elle est arrivée après le délai fixé.

7. Lotissement

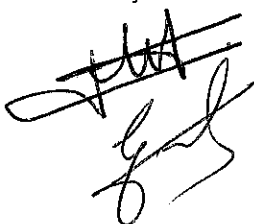
Le tas de gravas de la rue du Vieux Moulin va être étendu prochainement.

La séance est levée à 23h15

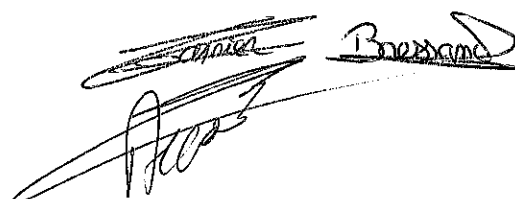
Le Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a large 'M' and ending with a long horizontal stroke.

Les Adjoints

Two handwritten signatures in black ink. The first is a stylized signature with a large 'A' and 'D' intertwined. The second is a more fluid, cursive signature.

Les Conseillers Municipaux

Three handwritten signatures in black ink. The first is a stylized signature with a large 'M' and 'C'. The second is a signature that appears to be 'Bressand'. The third is a signature that appears to be 'H...'.